



# Traitement en France des Qualified Dividends Américains

Par **Jerome Lattes**, le **16/10/2018** à **12:28**

Bonjour,

Après de nombreuses années dans l'État du Minnesota (que je ne recommande pas aux touristes), un divorce m'amène à envisager de me réinstaller en France.

J'essaye par avance de comprendre comment seront traités mes revenus lors de ma déclaration, car je vis avec trois bouts de chandelle et aurais du mal avec moins.

Mon revenu annuel consiste en un dividende reçu chaque année aux Etats-Unis, pour un montant d'environ 20 mille euros. Ce revenu est ce qu'ils appellent là bas un "qualified dividend", et il n'est pas imposé, en vertu d'une loi pour protéger la double imposition (l'entreprise payant déjà de lourds impôts sur le bénéfice).

Quand je m'installe en France et que je déclare mes 20 mille de "qualified dividends", à quoi dois-je m'attendre?

J'ai joué avec un calculateur officiel en ligne, mais n'ayant pas eu à faire de déclaration de ce type, je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes cases.

J'ai mis les 20 mille dans la case 2GO "Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié". Comme il n'y a pas d'impôts payés aux USA, je n'ai rien mis dans la case 2AB "Crédits d'impôt sur valeurs étrangères".

Il y a une case 2DM "Impatriés : abattement de 50% sur les revenus de capitaux mobiliers perçus à l'étranger" que j'ai laissée vide car je ne comprends pas ce que cela veut dire.

Le calculateur m'a sorti un impôt net à payer de 5567€, c'est à dire la crise cardiaque. Avec 14 mille euros par an, je vois mal comment tenir.

Est-ce que j'ai manqué quelque chose, ou est-ce que je dois rester dans le Minnesota?

Merci!!!